

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 101/02

ÉFAI – 020218 – AFR 25/010/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

ÉTHIOPIE des centaines d'élèves de l'enseignement secondaire arrêtés dans la région d'Oromia

Londres, le 3 avril 2002

Un certain nombre d'élèves de l'enseignement secondaire ont été abattus et des centaines d'autres appréhendés depuis le 25 mars 2002, la police ayant tiré à balles réelles pour disperser des manifestations antigouvernementales dans le sud de l'Éthiopie, où ces mouvements de protestation se poursuivent. Amnesty International craint que les élèves arrêtés, dont certains sont peut-être des prisonniers d'opinion, ne soient soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, et qu'ils ne soient maintenus en détention prolongée sans inculpation ni jugement.

Il est probable que certaines des personnes tuées ou appréhendées avaient moins de dix-huit ans. En Éthiopie, les élèves de l'enseignement secondaire ont entre quinze et vingt ans.

Les manifestations, qui ont eu lieu dans plusieurs villes de la région d'Oromia, étaient organisées contre les nouvelles mesures adoptées par les autorités régionales et fédérales en matière d'enseignement, de fiscalité et d'agriculture. D'après les informations recueillies, ces mouvements de protestation ont débuté pacifiquement, mais la police les a déclarés illégaux et a dispersé les contestataires en les brutalisant, en tirant sur eux à balles réelles et en procédant à des arrestations massives.

Le président de la région d'Oromia a reconnu que deux étudiants avaient été abattus à Shambo, à environ 250 kilomètres à l'ouest de la capitale, Addis-Abeba. Néanmoins, d'autres sources affirment qu'au moins cinq étudiants – désignés sous les noms d'Assefa Fekadu, de Bayisa Babisa, de Belay Bayisa, d'Itefa Dirra et de Mulugeta Akasa – ont été tués par balle à Shambo et que 11 autres ont été grièvement blessés. Plusieurs étudiants auraient également été blessés par balle dans les localités voisines d'Ambo et de Nekemte.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le président de la région d'Oromia, membre de l'Organisation démocratique du peuple oromo (ODPO), qui est liée au parti au pouvoir en Éthiopie, le Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), a affirmé que ces manifestations avaient été orchestrées par un groupe armé d'opposition, le Front de libération oromo (FLO). Le FLO lutte contre les forces de sécurité dans la région d'Oromia depuis qu'il a quitté la coalition gouvernementale en 1992. Des milliers de membres de l'ethnie oromo sont détenus sans inculpation ni jugement depuis plusieurs années parce qu'ils sont soupçonnés d'implication dans les activités du FLO. Amnesty International recueille fréquemment des informations faisant état d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements infligés en détention à des individus soupçonnés d'avoir partie liée avec ce groupe armé d'opposition et à des contestataires antigouvernementaux.

Au cours de précédentes manifestations étudiantes organisées dans la région d'Oromia en avril 2000, au moins une personne avait été abattue, tandis que de nombreuses autres avaient été blessées. À la suite d'un mouvement de protestation étudiant organisé à l'université d'Addis-Abeba en avril 2001, plus de 30 personnes ont été abattues et environ 3 000 arrêtées, parmi lesquelles des enfants, lorsque des émeutes ont éclaté dans toute la ville. La police a reconnu qu'elle avait fait un usage abusif de la force à l'occasion de ces troubles, et que les règles relatives au maintien de l'ordre en cas de manifestation ou d'émeute étaient inadéquates.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des centaines d'élèves de l'enseignement secondaire qui ont été arrêtés dans la région d'Oromia, et efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'ils ne sont pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- demandez instamment qu'ils soient autorisés sans délai à entrer en contact avec leur famille, à consulter des avocats, et à bénéficier de soins médicaux si leur état de santé le requiert ;
- soulignez que les personnes de moins de dix-huit ans qui figurent au nombre des détenus doivent être traitées conformément aux dispositions de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, à laquelle l'Éthiopie est partie, en insistant sur le fait que les enfants accusés d'infractions pénales doivent être jugés par des juridictions pour mineurs, que les enfants privés de leur liberté doivent être séparés des adultes, et que toute décision concernant un enfant doit être prise en tenant compte des besoins des personnes de son âge et en accordant une importance primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes arrêtés soient relâchées, à moins qu'elles ne soient inculpées d'infractions prévues par la loi et jugées équitablement dans les plus brefs délais ;
- demandez que soit ouverte une enquête indépendante et impartiale afin de déterminer si les membres des forces de sécurité qui ont ouvert le feu sur des manifestants ont fait un usage abusif de la force, ou transgressé les dispositions du Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois ou des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

APPELS À :

Président de la région d'Oromia :

Mr Juneidin Sado
President of Oromia
Oromia Regional State Council
PO Box 1017, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Oromia President Juneidin Sado, Addis Ababa, Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Regional President, / Monsieur le Président,*

Responsable de la police :

Major Befekadu Tolera
Federal Commissioner of Police
Ministry of Justice
PO Box 21321, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 517775

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

Ministre de la Justice :

Mr Herke Haroye
Minister of Justice, Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 517775

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister, Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 552020

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,*

Directeur de la Sécurité :

Mr Getachew Assefa
General Manager, Public Security
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 552020

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur le Directeur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*